

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF

2024-712

Fort-de-France, le 25 janvier 2024

M. Gabriel ATTAL
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
PARIS 7

Objet : L'agriculture en Martinique – l'état d'urgence

Monsieur le Premier Ministre,

Je salue votre nomination et espère que nos échanges seront aussi fructueux dans ces fonctions qu'ils ont été sous vos précédentes missions aux Comptes publics et à l'Education nationale.

En réponse à la mobilisation du monde agricole, vous entendez proposer dans les prochains jours des mesures concrètes permettant de pérenniser l'agriculture française.

Je n'imagine pas que la situation des agriculteurs des Outre-mer, et en particulier de la Martinique, ne soit pas prise en compte dans les réponses que vous serez amené à apporter, au regard de la situation de la petite agriculture et des spécificités de la gestion de notre modèle productif dans une ère post-usage de la chlordécone et d'exposition accrue au changement climatique.

Pour faire face aux défis structurels et conjoncturels de l'agriculture martiniquaise, la mobilisation de l'Etat et des collectivités territoriales est appelée et attendue par les agriculteurs.

La Collectivité Territoriale de Martinique, que je préside, a d'ores et déjà pris la mesure des enjeux d'un nécessaire plan Marshall pour repositionner durablement notre agriculture martiniquaise en soumettant à l'Assemblée de Martinique un projet de stratégie de transformation de l'agriculture et d'autonomie alimentaire. C'est aujourd'hui plus de 20 M€ qui seront mobilisés à notre échelle pour répondre aux priorités de ce plan.

Aussi, je tiens à vous partager les réponses concrètes que nous attendons de votre part et de celle de votre Gouvernement, d'ores et déjà transmises au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, avec lequel j'ai échangé en fin d'année 2023 :

1) Dispositif expérimental d'une aide découplée dans le cadre d'un Contrat territorial de Transition et d'Engagement Agroécologique (CTEA)

Dans le cadre de ce CTEA, contrat par lequel un agriculteur s'engage dans un processus de transition agroécologique de son exploitation en contrepartie d'un ensemble de mesures d'accompagnement, nous entendons mettre en œuvre un dispositif expérimental visant à

soutenir le changement de modèle de production et accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans cette transition.

La souscription d'un CTEA donnera droit à une aide forfaitaire découplée.

2) Réforme du POSEI

La révision du cadre général de soutien public à l'agriculture et notamment la réorientation du POSEI vers les filières de diversification est essentielle pour soutenir la production de produits destinés au marché local et garantir une répartition plus équitable entre les différentes filières et entre les agriculteurs.

Nous demandons une réforme du POSEI qui vise à :

- La mise en œuvre d'un pilotage territorialisé de ce dispositif.
- L'ouverture du POSEI à l'ensemble des formes d'organisations de producteurs et aux marchés de producteurs.

3) Réforme de la SAFER

Depuis 1950, la Surface Agricole Utile (SAU) de la Martinique ne cesse de diminuer, passant de 80 000 ha en 1960 à 22000 ha, à ce jour, tout en laissant près de 15000 ha non cultivés. La Martinique enregistre une perte constante de SAU estimée à environ 1000 ha /an.

La Collectivité s'appuie sur la SAFER pour préserver le foncier agricole. Le droit de préemption de la SAFER s'exerce conformément aux articles L143-1 à L143-16 du Code rural et de la pêche maritime. Conformément à sa mission de régulation du prix du foncier rural, la SAFER intervient au moyen de 2 types de préemptions : la préemption au prix et la préemption avec révision de prix.

La CTM est la principale contributrice au budget de la SAFER, tout en étant cheffe de file du développement agricole de la Martinique. De ce fait, la CTM doit pouvoir exercer un contrôle sur l'aliénation des terres agricoles et par incidence, sur la SAFER.

Nous demandons qu'un pouvoir de contrôle sur les conditions actuelles d'exercice du droit de préemption de la SAFER soit dévolu à la Collectivité de Martinique, voire un transfert exclusif de cette compétence à la Collectivité ou à l'un de ses établissements publics.

4) Soutien aux petits producteurs de bananes

La situation financière des planteurs de bananes est préoccupante. Cette situation se dégrade au fil des mois et s'étend à un nombre de plus en plus important d'exploitations.

Des mesures concrètes de l'Etat sont essentielles afin de permettre aux exploitations de revenir en production et de générer de la recette :

- La mise en place de moyens permettant aux producteurs de bénéficier de trésorerie à court terme.

- Le financement du BFR via un prêt de trésorerie afin d'accompagner les producteurs les plus vulnérables.
- L'étalement des dettes fiscales et sociales par la mise en place d'un dispositif pluriannuel, notamment à destination des exploitations les plus fragiles.
- La mise en place d'une indemnisation des producteurs à la suite du passage de l'ouragan BRET, en l'absence de la déclaration de calamités agricoles.

5) Participation de la CTM au financement du régime spécifique d'approvisionnement (RSA) du POSEI

Les services de l'Etat ont sollicité la Collectivité de Martinique afin qu'elle participe au financement du RSA du POSEI. Il s'agit d'une mesure de soutien au transport des intrants importés, notamment pour l'alimentation animale. Cette mesure est actuellement plafonnée à 26,9 M€ de crédits FEAGA et les professionnels alertent sur l'insuffisance de cette dotation.

La Commission Européenne a confirmé à l'Etat la possibilité de compléter les crédits FEAGA par des crédits nationaux, permettant ainsi aux collectivités locales de participer à l'effort d'accompagnement budgétaire en faveur de l'approvisionnement des éleveurs en alimentation animale à partir de matières premières ou de produits finis importés.

La Collectivité de Martinique est prête à apporter une contribution financière, aux côtés de celle de l'Etat, qui devrait permettre de créer un marché concurrentiel favorable aux producteurs et concourir à une baisse généralisée des prix.

6) Plateforme logistique agricole territoriale (marché d'intérêt régional)

Ce projet consiste à optimiser la logistique intra et extra territoriale de la production locale et à fédérer les producteurs autour d'une plateforme unique.

Ce marché d'intérêt régional, constitué en organisation de producteurs (OP) en mesure de bénéficier du POSEI, constitue un levier de professionnalisation de l'agriculture martiniquaise, un outil de mise en valeur et d'écoulement de la production locale afin d'assurer aux agriculteurs des revenus stables.

7) Accès aux premiers 1000 hectares de terres cultivables

Pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs et afin de diversifier la production agricole, nous entendons mobiliser au plus vite, au moins 1000 hectares de foncier agricole supplémentaires, dédiés à l'agriculture vivrière et à la culture de la canne à sucre.

Cette mobilisation passe par l'engagement de l'Etat en faveur de :

- La mise en place de mesures législatives ou règlementaires d'incitation des propriétaires de terrains agricoles de plus de 30 hectares, à la location ou la vente de ces terres.
- La recherche d'opportunités foncières par le biais de la SAFER et l'exercice de son droit de préemption.

- La reconquête de terres en friches par la mise en œuvre de la procédure des terres incultes ou manifestement sous-exploitées. Cette opération d'ores et déjà lancée sur trois communes, devrait s'étendre à l'ensemble du territoire.

8) Simplification des normes encadrant l'installation des jeunes agriculteurs et transmission des exploitations existantes ;

Actuellement plus d'une centaine d'agriculteurs sont diplômés en Martinique, mais restent dans l'incapacité de s'installer en raison de la faible proportion de terres agricoles disponibles, des normes en vigueur complexifiant considérablement les possibilités d'installation de jeunes agriculteurs et de transmission des exploitations existantes.

9) Prise en compte des Régions Ultrapériphériques (RUP) dans les négociations relatives à la conclusion d'accords de libre-échange

La production agricole de la Martinique et celle des autres Régions Ultrapériphériques d'Outre-mer sont menacées par la concurrence des pays tiers et par les accords de libre-échange négociés par l'Union européenne. Ces accords exposent les agriculteurs des RUP à la concurrence d'agriculteurs de pays tiers, qui ne sont pas soumis aux mêmes contraintes réglementaires et législatives.

Nous demandons la prise en compte des RUP et leur représentation dans le cadre des négociations ouvertes pour la révision et l'établissement de accords de libre-échange entre l'Union européenne et les pays tiers.

10) Réalisation d'un Diagnostic d'Optimisation du Potentiel de Production (DOPP)

La Surface Agricole Utilisable de la Martinique n'est pas exploitée de manière optimale. Globalement, les agriculteurs ne parviennent pas à mettre en production l'intégralité du foncier dont ils disposent, pour plusieurs raisons : faibles capacités financières de l'exploitant, limites dans la gestion de l'enherbement, insuffisance des équipements, faible disponibilité de la main d'œuvre, développement de la friche et reboisement rapide, problématique chlordécone, statut juridique du foncier.

La réalisation d'un Diagnostic d'Optimisation du Potentiel de Production permettra d'identifier les terrains sous-exploités, d'accompagner les exploitants en vue de l'augmentation de leur volume de production et de permettre la remise en cultures des parcelles sous-exploitées.

Afin de permettre la réalisation de ce diagnostic, nous vous demandons de prendre toutes les dispositions réglementaires nécessaires afin de permettre le cofinancement de cette action sur la mesure « conseil » du FEADER.

11) Démocratisation à court-terme des conditions d'accès au POSEI avec mise en place d'une année blanche et abaissement des seuils pour les années 2024 et 2025 afin de garantir l'accès aux petits agriculteurs à ces aides ;

201 producteurs de bananes risquent de ne pas atteindre l'objectif de tonnage fixé pour l'année 2023.

Nous vous demandons de :

- Considérer l'année 2023 comme une année blanche en matière d'octroi de l'aide POSEI pour les producteurs de banane de Martinique.
- Maintenir le POSEI lié aux volumes de l'année 2023.
- Aménager les objectifs de tonnage pour les années 2024 (35%) et 2025 (50%) compte tenu du délai de retour en production des exploitations.

Ces actions sont de nature à apporter des réponses structurelles à une situation qui est loin d'être conjoncturelle et doivent permettre à la Martinique d'atteindre dans les prochaines années, une production agricole locale capable de couvrir plus de 40% des besoins du territoire.

L'autonomie alimentaire n'est pas atteignable dans le cadre du modèle agricole actuel et appelle à la convergence des actions de tous les acteurs publics, locaux comme nationaux.

Professionnels et élus locaux, nous attendons des réponses fortes et concrètes de votre part et de celle de votre Gouvernement, à ces revendications locales, bien au cœur des revendications nationales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma meilleure considération.

Serge LETCHIMY
Président du Conseil Exécutif de Martinique
Le Président du Conseil Exécutif de Martinique



Serge LETCHIMY

